

ATTESTATION D'ACCUEIL

PIECES A FOURNIR

pour établir le document

Par la personne qui accueille

- ▶ Carte Nationale d'Identité ou passeport
ou carte de séjour - ou carte de résident - ou certificat de résidence d'Algérien
- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ▶ Titre de propriété ou bail locatif
- ▶ Engagement de l'hébergeant de prendre en charge les frais de séjour si l'étranger est défaillant
- ▶ Dernier avis d'imposition
- ▶ Attestation de la Caisse d'Allocations Familiales
- ▶ Revenus des trois derniers mois

lorsque l'attestation a été visée par l'administration municipale se munir d'un timbre fiscal d'un montant de 30 euros

Personne(s) accueillie(s)

- ▶ Identité et nationalité (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse complète)
- ▶ Photocopie du passeport)

AUTRE PIECE COMPLEMENTAIRE A FOURNIR

Pour un enfant mineur non accompagné

- ▶ Autorisation parentale qui devra préciser la durée et l'objet du séjour de l'enfant.

Lorsque que toutes les pièces sont réunies, l'attestation sera délivrée dans le délai réglementaire d'un mois.